

# LE SAVIEZ-VOUS ?



## PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE: QUEL IMPACT SUR LES AVANTAGES FISCAUX LIÉS À VOS DONNÉS ?

### Pas de remise en cause de vos avantages fiscaux

- La réduction d'impôt au titre des dons effectués par les particuliers aux associations et organismes d'intérêt général est maintenue dans les mêmes conditions.



### Vous percevrez la réduction d'impôt dans les mêmes conditions

- Les dons réalisés l'année N ouvriront droit à une réduction fiscale en N+1, comme c'est le cas aujourd'hui.



### Les dons réalisés en 2018 sont déductibles de votre impôt sur le revenu

- Le bénéfice de la réduction d'impôt au titre des dons versés en 2018 est maintenu.

